



67ième CONGRES

3 et 4 novembre 2016

THUIR



Document d'orientation

Ce document n'a pas la prétention d'embrasser tous les enjeux revendicatifs de la CGT sur notre département. Le Congrès, dans sa tenue et sa préparation, constitue un moment de co-élaboration d'un projet de transformation sociale pour les Pyrénées-Orientales. Ainsi, il doit se nourrir des analyses et projets émanant de toutes nos structures, du syndicat à l'UL et de leur mise en convergence. Cette ambition collective est de nature à faire grandir encore le rapport de force et permettre ainsi d'envisager des victoires.

A - Préambule

Depuis notre dernier congrès, la situation économique et sociale des populations n'a cessé de se détériorer. Les choix politiques libéraux, le dogme de la finance frappent de plein fouet les salariés du monde entier. La France et notre département n'en sont pas épargnés.

5 L'élection de Hollande en mai 2012, nous laissait envisager de façon lucide la mise en œuvre concrète et rapide d'un changement profond de société après les années SARKOZY. Les faits nous ont malheureusement donné raison. Pour celles et ceux qui espéraient lors des présidentielles de 2012 un "changement maintenant" doivent être profondément déçu-e-s. Toutes les mesures économiques prises par ce gouvernement sont antisociales et anti-démocratiques. Exit les avancées sociales et démocratiques du Front Populaire de 1936, celles du Conseil National de la Résistance et de mai 68, toutes conquises de hautes luttes.

La lutte des classes que certains voulaient faire passer d'un autre âge est donc, plus que jamais d'actualité. L'enjeu d'une autre répartition des richesses créées par le travail a pris le devant de la scène médiatique, et ce malgré les campagnes patronales et gouvernementales.

15 D'un côté, le patronat et les actionnaires, responsables de la crise, continuent à engranger des bénéfices de façon considérable. De l'autre, le plus grand nombre, la masse des salariés, retraités, jeunes, privés d'emploi voient leurs conditions de vie se dégrader.

20 Cette situation sans l'intervention des salarié-es ne fera que s'aggraver, sous la pression des banques qui, après avoir bénéficié de centaines de milliards d'euros d'aides publiques, imposent toujours aux États des politiques d'austérité pour leur peuple. En Europe, après les Grecs et les Irlandais, les Français sont appelés à payer le prix fort avec la casse de l'industrie, seule créatrice de richesses, de la protection sociale et des services publics seuls garants de la cohésion sociale.

25 Débuté en 2009, largement amplifié à l'automne 2010, un mouvement social inédit tant par sa durée, son ampleur que son unité, portant sur le droit à la retraite à 60 ans et à taux plein, l'emploi et les salaires, a vu le jour en France. Sans être pour l'instant victorieux, il a permis une élévation du niveau des consciences des méfaits du libéralisme et de ses injustices, mais il bute toujours sur la faiblesse de perception d'alternative politique et économique.

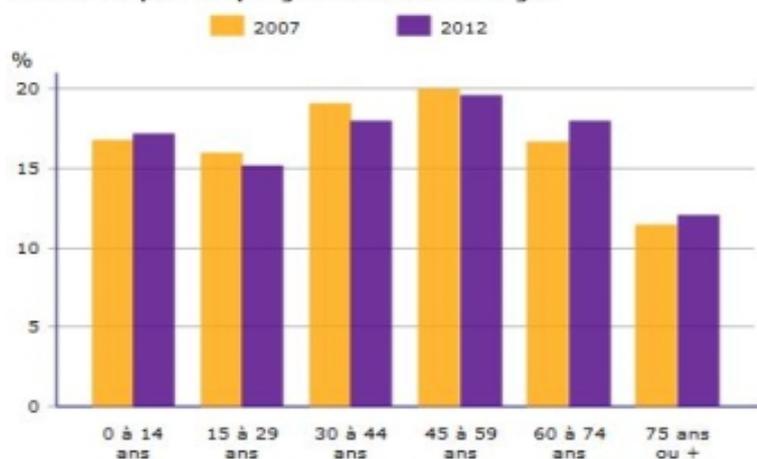
30 Refusant d'être les seuls payeurs de la crise du système capitaliste financier, les salariés européens ont massivement manifesté leur refus des politiques d'austérité ouvrant une voie nouvelle à la convergence et la coordination européennes des revendications et des luttes. Même si la pertinence des organisations syndicales a été démontrée ces derniers mois, la question de leur efficacité – et donc de la nôtre – reste posée. La syndicalisation en hausse, les sondages d'opinion favorable à la CGT répondent en partie à cette question. Mais il nous faut aller plus loin et travailler ensemble à la CGT de demain, sur notre département.

Quel outil syndical ? Quelles activités et orientations pour les trois années à venir ? Quelle CGT 66 ?

B - Diagnostic des Pyrénées-Orientales (Données Sociales et économiques – INSEE 2012)

35 Les Pyrénées-Orientales, c'est 457 793 habitants (123 837 jeunes - 240 361 femmes) répartis sur un territoire de 4 116 km², comportant 17 cantons et 226 communes. Le nombre de ménages fiscaux est de 206 407 et la part des ménage imposés est de 54,8% .

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



En 2012 :

Hommes	217 432	47%
Femmes	240 361	53%
	457 793	

Une population âgée plus importante qu'au plan national et en progression depuis 2007. Pourcentages 2012 des plus de 60 ans :

France métropolitaine : 23,9 %
Pyrénées-Orientales : 30,1 %

40 Les Pyrénées-Orientales, c'est 153 165 de salarié-es dont 68 613 intérimaires travaillant dans les 37 019 entreprises et établissements, 10,8% de retraités environ et 12,3% de chômeurs (33 703) comptabilisés en 2013. C'est aussi 26000 bénéficiaires du RSA.

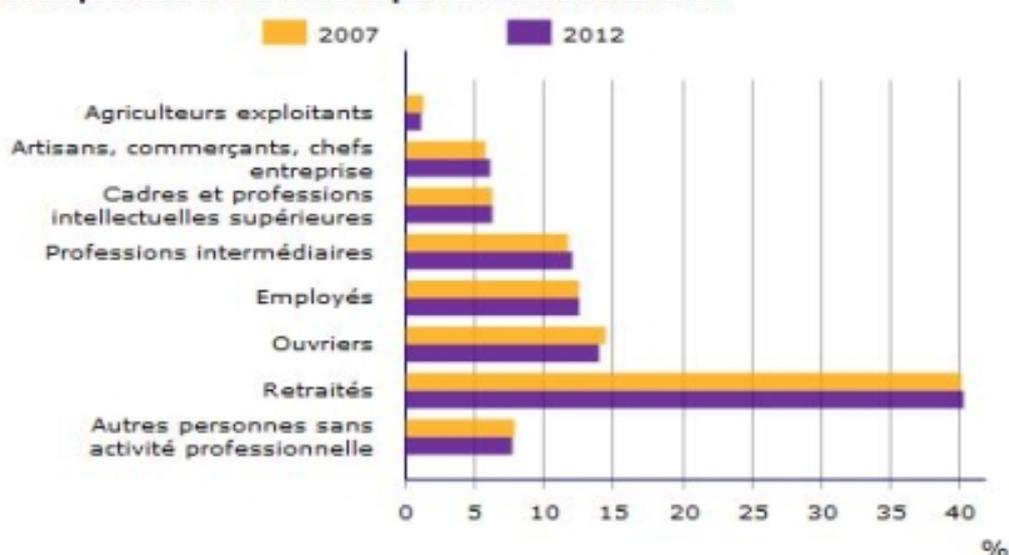
POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	P.O.		France	
	2012	%	2012	%
Ensemble	379 310	100,0	51 740 654	100,0
Agriculteurs exploitants	3 218	0,8	460 363	0,9
Artisans, commerçants, chefs entreprise	17 206	4,5	1 767 968	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	19 006	5,0	4 676 630	9,0
Professions intermédiaires	43 725	11,5	7 311 646	14,1
Employés	61 374	16,2	8 562 941	16,5
Ouvriers	41 608	11,0	6 781 050	13,1
Retraités	127 211	33,5	13 840 717	26,8
Autres personnes sans activité professionnelle	65 962	17,4	8 339 340	16,1

Avec 16,5 %, les cadres et professions intermédiaires des P.O. sont largement sous-représentés qu'au plan national qui en compte 23,1 %. Ceci explique en partie la difficulté de syndicalisation de ces catégories et la faiblesse des revenus des salariés. Les retraités représentent 1/3 de la population de plus de 15 ans, d'où l'enjeu important de leur syndicalisation.

55 Une caractéristique majeure du vieillissement de la population des P.O. : 2 ménages sur 5 sont retraités, alors qu'il y en a 1 sur 3 pour l'ensemble du territoire.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



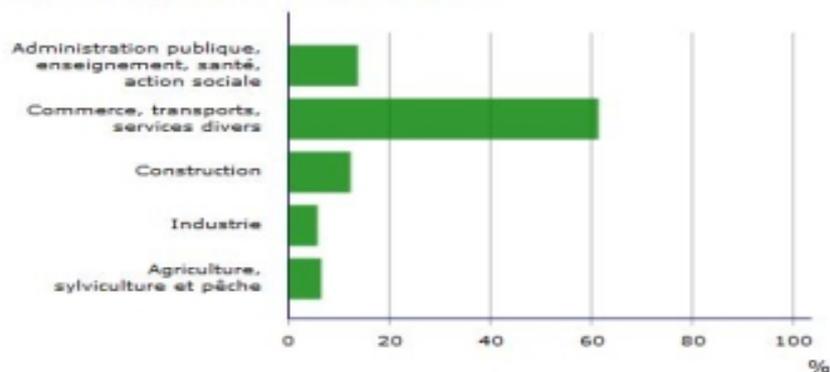
CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2013

	Total	%	1 à 9 salariés(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	123 934	100,0	32 104	16 957	21 268	16 974	36 631
Agriculture, sylviculture et pêche	2 313	1,9	1 689	263	122	139	100
Industrie	8 520	6,9	2 096	1 075	1 637	1 037	2 675
Construction	9 182	7,4	3 864	1 886	1 802	906	724
Commerce, transports, services divers	55 214	44,6	21 030	9 171	10 271	5 236	9 506
dont commerce et réparation automobile	20 335	16,4	8 106	3 390	3 220	2 080	3 539
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	48 705	39,3	3 425	4 562	7 436	9 656	23 626

Champ : ensemble des activités.

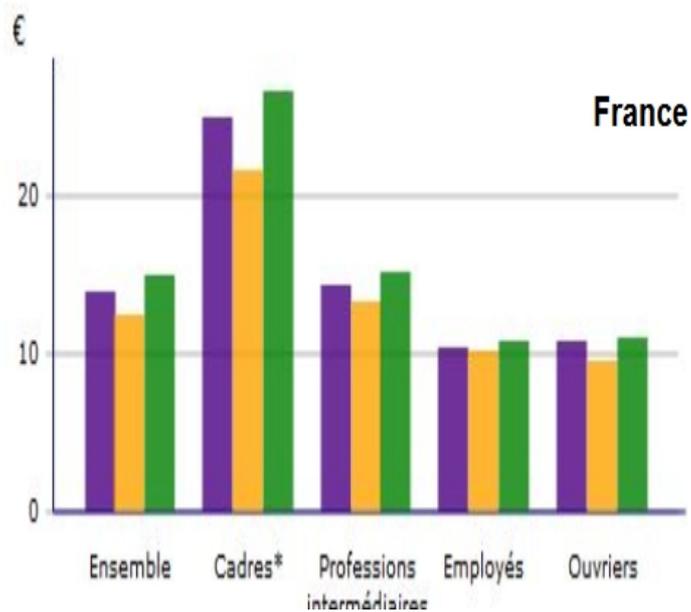
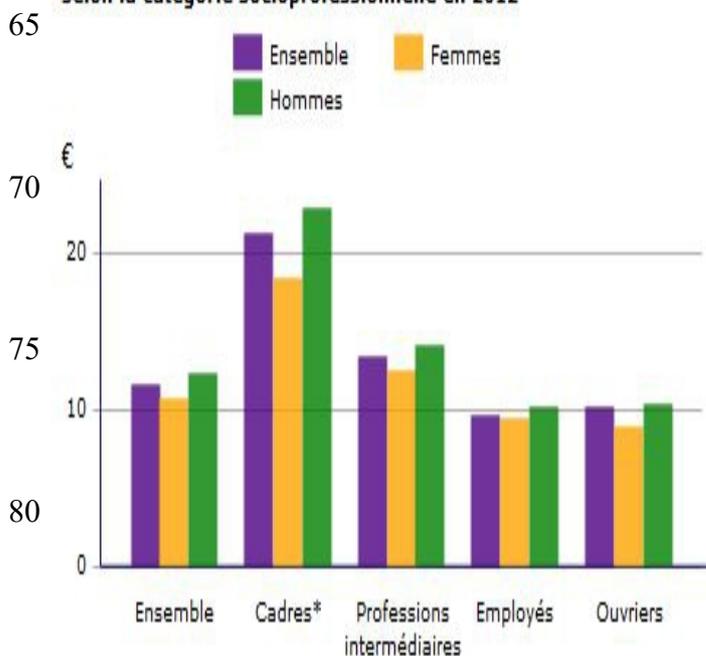
Source : Insee, CLAP.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013



Plus du quart des salariés sont dans des établissements de moins de 10 salariés. 40% travaillent dans les fonctions publiques.

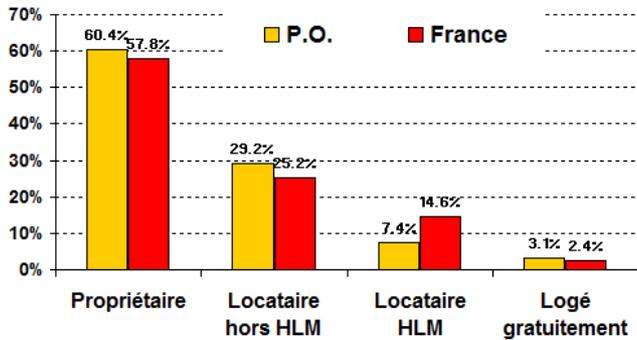
SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012



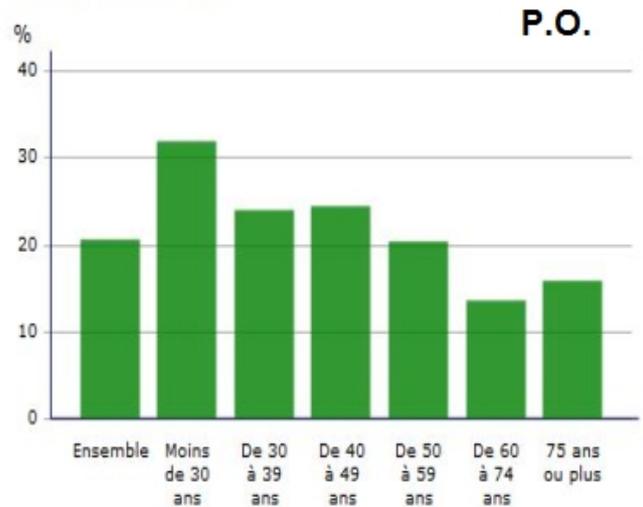
* Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

	P.O.	France
Propriétaire	125 872	15 934 249
Locataire hors HLM	60 765	6 955 625
Locataire HLM	15 398	4 014 586
Logé gratuitement	6 421	662 838
	208 456	27 567 298



REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2012

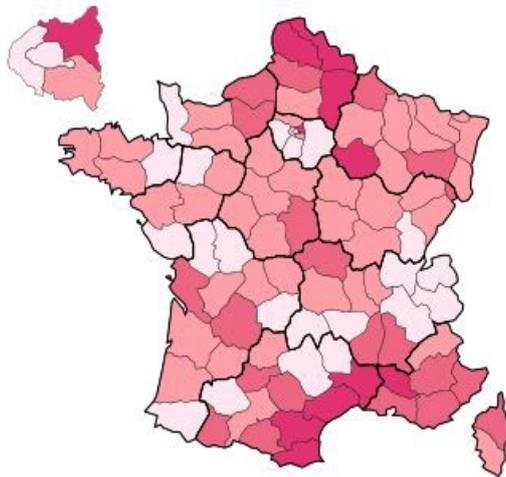


Taux de chômage localisés du 4e trimestre 2015 (données CVS) : comparaisons départementales

4e trim. 2015 (p)

en %

- 12,5 ou plus
- de 10,5 à moins de 12,5
- de 8,7 à moins de 10,5
- Moins de 8,7



(p) Les données du dernier trimestre sont provisoires

Champ : France métropolitaine

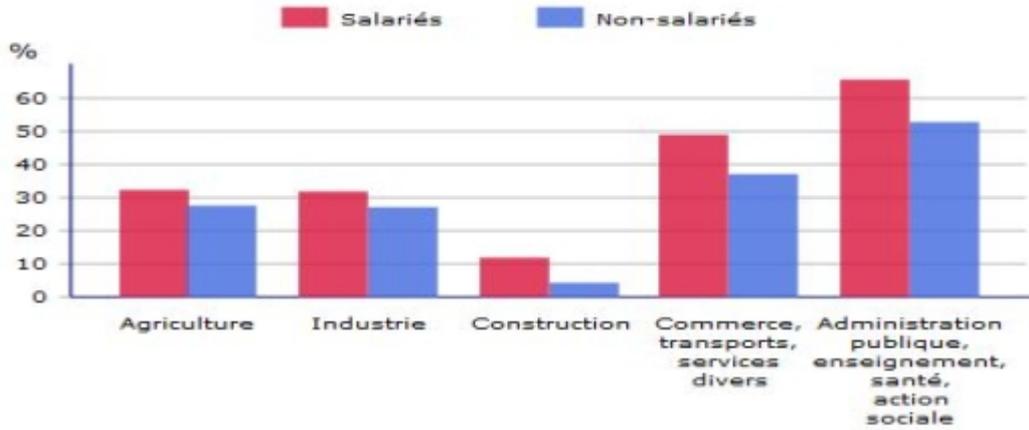
Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

Taux de chômage, au sens du BIT (Bureau International du Travail) = nombre de chômeurs divisé par le nombre d'actifs occupés + le nombre de chômeurs.

Le taux de chômage des PO est largement en tête des départements, avec 15,4 % devant l'Hérault à 14,1 % et le Gard à 14,0 %.

Le taux moyen pour la France métropolitaine est de 10,0 %

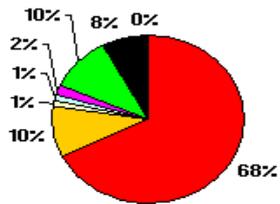
EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2012



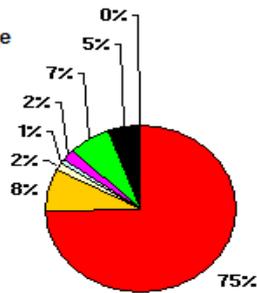
Le taux
chez
non
très

de féminisation est nettement plus élevé les salariés que chez les salariés, tout en restant bas dans l'agriculture, l'industrie et la construction.

Condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2012 Pyrénées-orientales



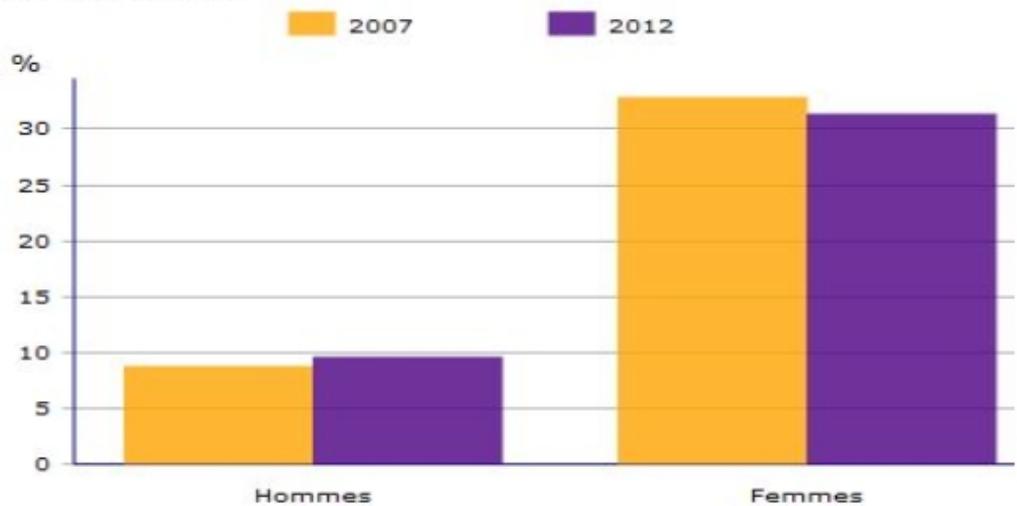
France



- Titul. FP et CDI
- CDD
- Intérim
- Emplois aidés
- Apprent. Stage
- Indépendants
- Employeurs
- Aides familiaux

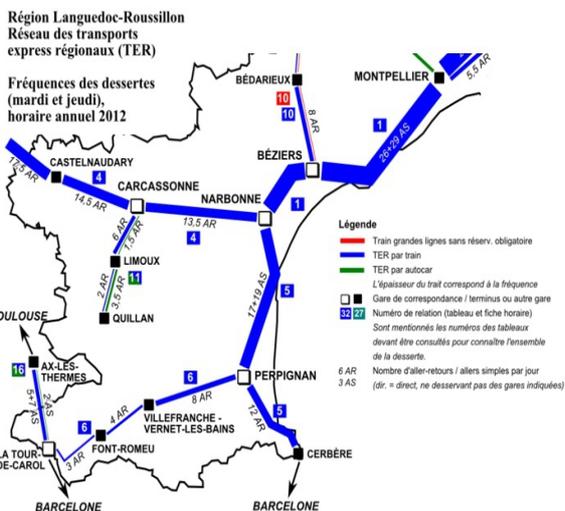
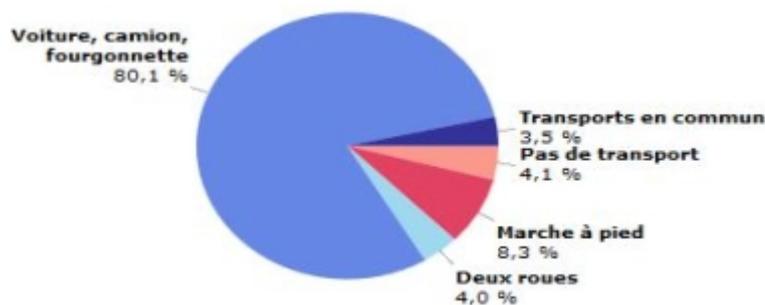
2 emplois sur 3 sont titulaires de la Fonction Publique ou de CDI dans les P.O. alors qu'il y en a 3 sur 4 en France. A noter que ces proportions baissent d'année en année.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

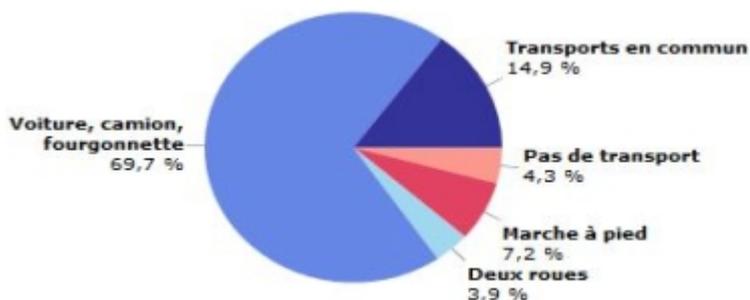


Plus de 30 % des femmes sont à temps partiel pour 10 % des hommes.

200 **Pyrénées-Orientales**



210 **France**



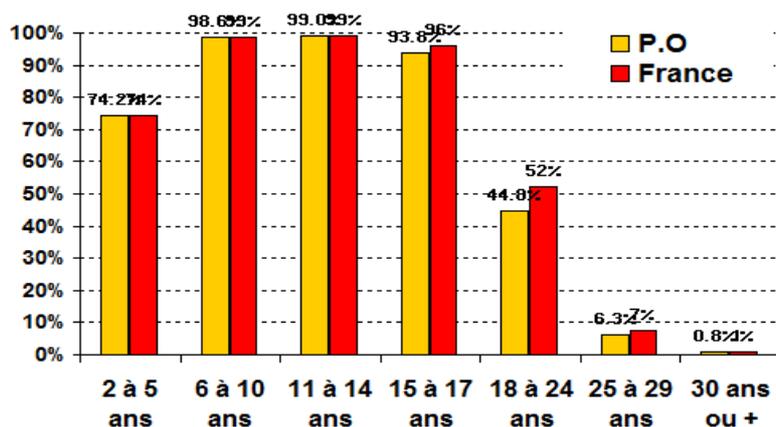
215 **FOR T1 - Scolarisation selon l'âge en 2012**

	Pyrénées-orientales		France	
	Ensemble	Population scolarisée	Ensemble	Population scolarisée
2 à 5 ans	20 303	15 064	3 112 717	2 313 025
6 à 10 ans	26 671	26 291	3 905 559	3 851 859
11 à 14 ans	22 314	22 085	3 098 479	3 067 619
15 à 17 ans	15 479	14 515	2 264 841	2 177 701
18 à 24 ans	31 467	14 103	5 383 485	2 802 196
25 à 29 ans	22 690	1 420	3 845 775	285 917
30 ans ou +	309 418	2 444	40 246 164	359 276

Les plus de 15 ans, en particulier la tranche d'âge des 18 à 24 ans, sont nettement moins scolarisés dans les P.O. que sur l'ensemble du territoire français.

La CGT revendique l'ouverture massive de classes dans le primaire, pas plus de 25 élèves par classe, pas plus de 20 dans les classes charnières, le développement des structures d'accueil d'enfants dès 2 ans, des RASED, le développement de l'offre de formation, la création des postes nécessaires à un enseignement de qualité et aux remplacements, le tout permettant l'insertion sociale des élèves, indépendante des exigences du patronat.

225 **Population scolarisée**



Ces données mériteraient d'être complétées par les effectifs en Équivalents Temps Plein (ETP) propres à chaque établissement et par leurs évolutions. Ces compléments ne sont pas publiés par l'Insee ni par le ministère des affaires sociales et de la santé.

Nombre d'établissements	dept 66	Pour 100 000 habitants	France (y c. Dom Tom)	Pour 100 000 habitants
Etabt santé court séjour	10	2.2	1571	2.4
Etabt santé moyen séjour	23	5.0	1908	2.9
Etabt santé long séjour	3	0.7	621	1.0
Etabt psychiatrique	21	4.6	2294	3.5
Urgences	7	1.5	698	1.1
Maternité	3	0.7	537	0.8
Centre de santé	6	1.3	2616	4.0
Pharmacie	191	41.7	24049	36.9
Laboratoire d'analyses et de biologie médicales	40	8.7	4044	6.2
Ambulance	80	17.5	7968	12.2

Nombre d'établissements	dept 66	Pour 100 000 habitants	France	Pour 100 000 habitants
Personnes âgées hébergement (1)	59	42.9	10127	65.8
Personnes âgées soins à domicile (1)	22	16.0	2381	15.5
Personnes âgées services d'aide (1)	19	13.8	5142	33.4
Aide sociale à l'enfance hébergement (2)	7	8.9	1834	15.2
Aide sociale à l'enfance action éducative (2)	5	6.4	673	5.6
Centre Hébergement et Réadapt. Sociale (3)	8	2.1	936	1.8
Autres étabts / adultes et familles en diff. (4)	15	3.3	3379	5.2

() : populations principalement concernées :

(1) : 60 ans et +

(2) : moins de 15 ans

(3) : 15 ans et +

(4) : population totale

D'autres éléments semblent d'importance pour se doter d'une vision plus juste de la réalité économique de notre département. En matière de transports, même si le département compte des routes qui relient la péninsule Ibérique au reste de l'Europe en passant à travers les Pyrénées-Orientales. Au 31 décembre 2011, la longueur totale du réseau routier du département des Pyrénées-Orientales est de 5 909 kilomètres, se répartissant en 53 kilomètres d'autoroutes, 140 kilomètres de routes nationales, 2 153 kilomètres de routes départementales et 3 562 kilomètres de voies communales. Il occupe ainsi le 85e rang au niveau national sur les 96 départements métropolitains quant à sa longueur et le 80e quant à sa densité avec 1,4 kilomètre par kilomètre carré de territoire, une gare TGV et des lignes de TER, des manquements se font sentir au regard des besoins des usagers par une véritable politique concertée d'aménagement du territoire.

Il nous faut aussi gagner un investissement lourd en termes d'infrastructures et de matériels sur les lignes (Elne-Ceret et Rivesaltes-Quillan).

Des campagnes de pétitions CGT doivent voir le jour pour interpeller les pouvoirs publics sur la détérioration et l'inadéquation des lignes par rapport aux attentes des usagers. Ce débat doit s'inscrire de façon plus forte dans les entreprises du département. C'est un enjeu régional également : la question des transports en commun est cruciale pour les salariés devant se rendre sur un lieu de travail de plus en plus éloigné de leur lieu de domicile.

Ce qu'il nous faut mettre en exergue dans nos campagnes revendicatives c'est la perspective de construction d'habitat pour ces salariés, le développement des transports et des services publics aujourd'hui totalement inadaptés aux besoins des salariés du secteur et des populations.

Ainsi les perspectives économiques doivent-elles booster le syndicalisme CGT, en s'appuyant sur ses forces actuelles, à explorer des champs qu'il couvre peu aujourd'hui, et qui dégagent des potentiels immenses pour la syndicalisation.

C – REVENDICATIF

280 **La valeur travail est au cœur de la bataille idéologique du capital, dont l'objectif est une offensive contre les acquis sociaux des salariés.** Il ne s'agit pas de faire là un inventaire à la Prévert des droits détruits et des avancées du patronat, mais bien de pointer les luttes sociales en cours : les retraites, la santé, le droit de grève, **la lutte contre toute forme de discrimination**, l'emploi et les salaires, l'accès aux services publics, en réalité tout ce qui participe de la constitution du statut social de chacun. Le gouvernement affiche clairement sa soumission pour le patronat et utilise tous les outils à sa disposition pour lui permettre d'arriver à ses fins : les forces de l'ordre font tantôt de la répression tantôt de l'intimidation, la majorité des média fait du divertissement au mieux, de la propagande capitaliste au pire. Avoir une presse plurielle et libre est un véritable enjeu de société : c'est contribuer à la démocratie et au pluralisme. Dans ce contexte, en s'appuyant évidemment sur les repères revendicatifs et sur la démarche confédérale, la responsabilité de la CGT 66 est bien de poursuivre le travail revendicatif impulsé par les congrès précédents et porter haut les droits collectifs et individuels de tous les salariés, autour du triptyque : «
290 **TRAVAIL, SALAIRE, PROTECTION SOCIALE** »

C-1 – Le Travail

La CGT porte la nécessité d'aller vers **le plein emploi**, c'est-à-dire faire de chacun un salarié. Pour la CGT, un emploi s'entend nécessairement à temps complet, à durée indéterminée, rémunéré par un salaire décent.

295 Le département fut l'un des premiers percuté par les manœuvres patronales, soi-disant pour faire face à la crise.

La fuite inquiétante de **l'emploi industriel**, au profit de l'emploi de service (logistique, commerce, accompagnement de la personne, etc.) ne peut nous satisfaire.

Peut-être est-il nécessaire ici de rappeler pourquoi l'emploi industriel est créateur de richesses.

300 Seul le travail des hommes et des femmes employés dans l'industrie permet de transformer des matières premières et des marchandises en une autre marchandise, lui donnant une valeur supérieure. C'est cette valeur ajoutée qui crée la richesse d'un pays et non l'échange de monnaie entre consommateurs et vendeurs de marchandises. Le profit se fait au moment de la vente ; **la richesse se crée au moment de la production.**

305 Lors de notre précédent congrès, nous pointions les fermetures ou délocalisations de trop nombreuses entreprises. Ces suppressions d'emplois se sont poursuivies sous l'effet de la recherche accrue des profits, profits accaparés par une minorité.

Les stratégies patronales de chantage à l'emploi et de baisse du coût du travail renforcent la mise en concurrence des salariés et les conduisent parfois à accepter ce qui leur apparaît comme le moindre mal : prime de départ, précarisation de l'emploi, temps partiel, baisse du salaire.

310 La modification des tailles et des secteurs d'activité des entreprises s'accompagne d'une évolution des bassins d'emplois.

La CGT 66 est donc confrontée à une vraie difficulté : l'État ne joue plus son rôle de répartition sociale et d'égalité sur les territoires. En effet, le département va voir une petite partie de son territoire se développer économiquement et la très grande majorité laissée pour compte.

C'est inacceptable !

315 Le 49ème congrès confédéral rappelle que le droit au travail et à la protection exige la mise en place de nouvelles garanties collectives, comme la création d'un statut du travail salarié et d'une sécurité sociale professionnelle ou la mise en place d'un droit suspensif des licenciements. Dans les Pyrénées-Orientales, il nous faut porter l'exigence d'autres politiques économiques pour soutenir l'emploi, l'investissement et la consommation. Ainsi nous sortirions des destructions massives d'emplois qui frappent le département.

320

La CGT 66 revendique :

- ⇒ la réindustrialisation du département,
- ⇒ la création d'emplois en CDI, à temps plein et justement rémunérés garantis par les conventions collectives,
- ⇒ Le recours exclusif aux emplois statutaires dans la fonction publique et les services publics,
- ⇒ la création de conditions de travail de qualité, ce qui peut passer par la création d'emplois qualifiés et reconnus.

C-2 – Les salaires

Si le « travailler plus pour gagner plus » de la dernière campagne présidentielle ne fait plus recette, le fatalisme libéral, véhiculé par la plupart des médias, chemine dans les esprits.

Le niveau de vie des salariés de ce département ne correspond plus depuis longtemps à leurs besoins. L'impôt sur le revenu en est l'un des indicateurs : **De nombreux foyers ne sont pas imposables sur le revenu.**

Depuis 30 ans, le patronat, les gouvernements successifs, n'ont cessé de faire baisser en proportion la part des salaires dans la valeur ajoutée et ce, au profit du capital. En altérant le contrat de travail par l'augmentation du contingent d'heures supplémentaires et les différents types de forfaits (horaires, jours), il a abaissé le « prix » du salaire horaire.

Dans ce contexte de régression salariale, le patronat a développé une stratégie pour une autre rémunération dans laquelle la part variable (et donc précaire) se substituerait progressivement à la part fixe qui diminue. La reconnaissance des qualifications, les grilles salariales, la rémunération de l'ancienneté, tout l'édifice salarial est mis sur la sellette. Toute cette pression sur la rémunération affecte la vie présente, mais affecte plus sournoisement la vie future, qui dépend du salaire socialisé. D'autant qu'à cette érosion des salaires vient s'ajouter le scandale des exonérations de cotisations sociales employeurs. Moins le salaire est élevé, moins il y a d'emplois et moins la protection sociale et solidaire dispose des moyens de financement nécessaires. La revendication salariale (salaire, grille, carrière) demande à s'exprimer en tant que telle, mais le lien organique entre salaire direct et protection sociale mérite d'être rappelé... constamment !

Aller à la conquête pour les salaires ne peut être détaché de l'appropriation de la valeur Travail ; contenu, utilité, qualifications nécessaires à son exécution et de leurs rémunérations. La CGT, consciente des enjeux liés au pouvoir d'achat, revendique un SMIC à 1800 € bruts comme base de toutes les grilles de salaires. Il faut également permettre à chaque syndiqué de se réapproprier le socle de connaissances lui permettant d'impulser les luttes sur les salaires sur son lieu de travail. Pour ce faire, l'UD CGT 66 a renforcé et poursuit la formation syndicale de chacun, afin d'anticiper ces négociations par la construction d'un rapport de force. L'enjeu est de taille : augmenter les salaires dans l'entreprise, c'est financer la protection sociale et les services publics. Les NAO doivent nous permettre de faire progresser les salaires et gagner l'augmentation des pensions et des prestations sociales.

La CGT revendique :

- L'égalité salariale et professionnelle Homme/Femme.
- Pour un même travail et une même qualification, un même salaire et une même valorisation.

C-3 – La protection sociale

Les luttes unitaires de 2010 ont porté sur la sauvegarde de notre système de retraite par répartition à prestations définies. **La lutte continue sur le sujet des retraites, notamment face aux attaques sur les régimes ARRCO et AGIRC. Celles des mois à venir pourraient porter sur la branche maladie.**

365 Le MEDEF et le gouvernement, dans leurs dispositions à satisfaire les appétits financiers des actionnaires, s'appêtent à démanteler de façon rapide la sécurité sociale, pilier des conquêtes sociales arrachées en 1945, notamment en transmettant au privé tout ce qui est source de rentabilité pour ne laisser à la sécu que les risques les plus coûteux.

C'est sur ces principes fondateurs que doit s'appuyer la prise en charge de la perte d'autonomie.

Il y a donc là, pour le monde du travail et les populations, un enjeu social et d'avenir de 1er ordre qui nécessite de poursuivre en les amplifiant les batailles et les solidarités nécessaires.

370 **C-3-1 - La Branche vieillesse**

Les propositions alternatives réalistes (2010) pour financer la retraite pour tous à 60 ans à taux plein, soit au moins 75% du SMIC sont toujours d'actualité.

Gagner sur cette revendication impliquerait de facto l'abrogation des lois successives sur la retraite depuis 1995.

375 Certes, la loi a été promulguée. Pourtant, elle ne répond en rien au problème de financement de la protection sociale. Les salariés des Pyrénées-Orientales, attachés à leur société solidaire, aspirent majoritairement à d'autres choix. Les syndicats CGT, porteurs des revendications des salariés, les cahiers de revendications montrent que la couverture sociale est insuffisante.

380 Nous devons avoir une vision globale au delà de la seule problématique des retraites, elle doit porter l'exigence d'une autre société et une autre répartition des richesses. De fait, il nous faut poursuivre l'ancrage des revendications au lieu de travail et permettre à l'ensemble des salariés de devenir acteurs de la lutte. Le traitement de la carte pétition « retraite » fait ressortir une grande disparité sur le département en la matière : il y a des territoires où la CGT 66 n'a pas été au débat avec la population. Comment lui permettre alors de s'approprier les propositions alternatives de la CGT en matière de financement de la protection sociale ? Comment permettre à toutes les structures de la CGT 66 de mettre en oeuvre les décisions prises collectivement afin d'impulser les luttes
385 pour défendre notre protection sociale et pour combattre la pénibilité au travail ? L'enjeu est de taille : conserver une retraite solidaire par répartition, avec un départ à taux plein à 60 ans pour tous, à prestation définie.

C-3-2 – La branche Maladie

390 Avoir une ambition de santé publique impose de s'appuyer sur un système de protection sociale de haut niveau, fondé sur la solidarité et l'égalité des droits pour tous. La sécurité sociale obligatoire est garante de ces principes et de ces valeurs. Ces dernières années, de plus en plus d'assurés sociaux et leurs ayants droits se voient exclus de l'accès aux soins par les politiques de remboursements, la mise en place de franchises, les dépassements d'honoraires.

395 De plus, la loi HPST (*Hôpital Patients Santé Territoire*) réduit également l'offre de soins publics de proximité. C'est pour cela qu'il nous faut porter collectivement l'exigence de renforcement de ses moyens. L'utilisation des fonds publics de l'assurance maladie doit être plus rigoureusement contrôlée pour empêcher tout développement du privé lucratif et offrir une prise en charge de haut niveau couvrant l'ensemble des soins, y compris les conséquences de la perte d'autonomie.

400 La CGT 66 doit porter haut l'exigence d'une véritable politique de prévention sanitaire. Il nous faut aussi faire entrer la démocratie dans le sanitaire en exigeant la participation des assurés à la définition des moyens à mettre en oeuvre pour répondre aux besoins de tous.

La CGT dénonce la trop faible contribution de l'industrie pharmaceutique au financement de l'assurance maladie compte tenu des profits considérables réalisés ces dernières années.

405 Elle continue de revendiquer l'ouverture de négociations entre l'assurance maladie, l'État et les organisations syndicales sur le financement des établissements sanitaires et médico-sociaux pour les extraire de la logique de rentabilité financière.

C-3-3 – La Branche Famille

410 L'accueil des jeunes enfants, les soins, l'entretien et l'éducation des enfants représentent un enjeu de société majeur puisque c'est de l'avenir de la société dans son ensemble dont il s'agit.

De la même manière, la prise en charge de la perte d'autonomie des ascendants ou des personnes handicapées nécessite des moyens nouveaux.

415 Cela justifie pleinement une politique familiale de haut niveau. La réforme des retraites, mise en place par le gouvernement se traduit, dans les faits, par travailler plus et plus longtemps sans pour autant régler les problèmes du financement des retraites. Cela veut dire : augmenter de façon drastique le risque d'arriver usé, fatigué, en mauvaise santé à l'âge de cessation d'activité.

Cela veut dire, également, que le nombre de femmes et d'hommes en situation de perte d'autonomie (dépendance) ne peut qu'augmenter.

420 Les diverses réformes du gouvernement pèsent aussi directement sur le secteur de l'aide et du soin à domicile. Secteur déjà touché par des restructurations incessantes (fusions-acquisitions) orchestrées par des grands groupes à but lucratif. Ajoutons à cela la suppression par le gouvernement, via la loi de finance, de l'exonération des cotisations sociales pour les services à la personne, nouvelle mesure qui va augmenter de façon significative les charges des services d'aide à domicile et d'intervention sociale et familiale (2 à 10% selon les cas). Ce sont les personnes fragilisées par l'âge et la maladie ainsi que le pouvoir d'achat des familles qui en feront les frais.

425 Afin de garantir les services aux bénéficiaires et préserver, voire développer les emplois, la CGT exige des pouvoirs publics de dégager les moyens nécessaires au retour à l'équilibre des associations en difficultés.

Le financement des crèches d'entreprise ou inter-entreprises en est un exemple. Il constitue un véritable détournement des fonds des CAF au détriment de réels projets au service des populations.

430 La CGT porte l'exigence d'une part plus importante du PIB consacrée à la politique familiale afin que les ressources de la branche Famille de la sécurité sociale (CNAF et CAF) soient augmentées. L'indexation des prestations familiales doit se calculer sur la base de l'évolution du salaire moyen, tout comme le plafond de ressources, sésame pour l'ouverture des droits à certaines prestations.

435 La CGT propose que les situations de perte d'autonomie, de handicap, relèvent de la sécurité sociale, avec la garantie d'un financement solidaire pour faire face aux « aléas de la vie, de la naissance à la mort », dans le cadre d'un service public, sous maîtrise publique d'aide à l'autonomie.

C-3-4 – La Branche accident du travail

440 4 751 Accidents de travail (2013) recensés dans le département-Malgré l'obligation des employeurs d'assurer et de garantir la sécurité et la santé des salariés qui leur sont subordonnés, une santé au travail de qualité reste à conquérir.

445 La progression des pathologies du travail (troubles musculo – squelettiques, suicides, etc.) doivent nous amener à condamner les organisations du travail basées sur des objectifs de performance individuelle qui, en brisant les solidarités collectives du travail, fragilisent les salariés. La précarité croissante des salariés est un élément aggravant de ce phénomène. La prévention des risques doit être l'objectif prioritaire. Les spécialistes du travail sont les salariés ; ce sont eux les mieux qualifiés pour parler de leurs conditions de travail et des propositions pour les améliorer.

Pour ce faire, il existe une institution représentative du personnel : le CHS-CT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Cette instance de prévention sur le lieu de travail doit être renforcée, tout comme ses moyens et ses attributions.

450 La CGT revendique que 10% du budget des AT/MP (accidents de travail/ maladies professionnelles) soient réservés à la prévention et que le nombre des médecins du travail soit augmenté pour remplir leur mission de prévention. L'employeur doit être responsabilisé par l'obligation de réparation intégrale. Cette réparation doit prendre en compte la totalité des préjudices subis. La CGT réitère son souhait de voir le risque AT/MP rester à la charge exclusive des employeurs et exige des contrôles plus rigoureux des transferts sur l'assurance maladie.

455 **La CGT 66 revendique pour notre département :**

⇒ La création des emplois nécessaires à la réouverture des sites d'accueil du public de proximité ;

⇒ Des moyens financiers pour une protection sociale de haut niveau ;

⇒ Des contrôles accrus pour que les fonds publics des quatre branches de la sécurité sociale n'alimentent pas le privé lucratif et les actionnaires ;

460 ⇒ Un rôle et des missions accrus pour les CHS-CT ;

⇒ Le renforcement des contrôles des AT/MP (charge des employeurs) pour éviter le transfert sur la branche maladie (charge solidaire et collective).

C-3-5 – La Branche chômage

465 La moitié des privé-es d'emploi ne perçoit aucune indemnisation de l'assurance chômage. Quant à la moitié des indemnisés, elle perçoit moins de 1 000 €. Le chômage de longue durée, des plus jeunes et des seniors n'a cessé de croître et la fusion de l'Anpe et des Assedics n'a fait que détériorer le service public d'aide au retour à l'emploi ; mais était ce l'objectif du gouvernement ?

La CGT porte :

470 ☉ Un droit à l'indemnisation décente pour tous les salariés privés d'emploi (80% du dernier salaire avec au minimum le SMIC)

☉ Un droit à un accompagnement personnalisé pour favoriser le retour à l'emploi

☉ Un élargissement de la couverture sociale (retraite, retraite complémentaire, assurance maladie et complémentaire)

475 Les conventions d'assurance chômage négociées depuis plusieurs années ont minoré les droits des chômeurs, créé des inégalités et pénalisé les plus précaires. La bataille à engager s'inscrit dans la continuité des luttes de 2010 sur un choix de société émancipateur, de transformation sociale.

Il ne suffit pas bien entendu de proposer des droits nouveaux sans prévoir leur financement, sans lutter contre toutes les formes de précarité, sans lutter pour le plein emploi. Le droit à la sécurité sociale professionnelle (SSP) est un volet du statut du salarié au même titre que le nouveau statut du travail salarié (NSTS).

480

La sécurité sociale professionnelle vise à garantir des droits individuels et collectifs à tous les salariés qu'ils soient à la recherche d'un emploi ou entre deux emplois quelle que soit la cause de leur mobilité choisie ou imposée. (*voir fiche n°7 des repères revendicatifs confédéraux*).

485

Le Nouveau Statut du Travail Salarié (NSTS) vise à protéger le salarié de sa première embauche à la retraite en lui attachant des droits sociaux au lieu de les rattacher à l'entreprise. (*voir fiche n° 6 des repères revendicatifs confédéraux*). Ces propositions de la CGT sont offensives, notre objectif est de poursuivre leur appropriation par tous les militants et syndiqués CGT sur le département.

La CGT 66 revendique :

- 490 ⇒ Un service public de l'emploi porteur de progrès et répondant aux besoins des demandeurs d'emploi
- ⇒ Le développement d'un accueil de qualité et de proximité pour les privés d'emplois dans le département
- ⇒ Un contrôle accru des licenciements et des ruptures conventionnelles en hausse constante depuis leur mise en place.

495 C-4 – Le Service Public

La démarche de construction revendicative de la CGT vise à répondre aux besoins des salariés, ce qui passe nécessairement par le renforcement du service public et de sa qualité. Ces besoins sont clairement identifiés : emploi, logement, transport, santé, retraite, éducation, énergie. A nous d'y inclure les questions soulevées par le statut du travail salarié.

- 500 Pour ne pas mettre les salariés en opposition, contrairement aux stratégies politico – économiques actuelles, il est indispensable de travailler à la convergence des besoins des usagers avec les revendications des salariés des entreprises de service public.

Les services publics sont financés avec la part des richesses créée par le travail et non accaparée par les profits. Ils répondent à l'intérêt général et doivent donc être sortis de toute recherche de rentabilité financière. Le seul critère de gestion qui doit valoir c'est l'efficacité sociale.

- 505

Le capital réforme la puissance publique en profondeur : réforme territoriale, loi HPST et mise en place des ARS, réforme fiscale, toutes présentées comme inéluctables.

Au-delà des services entiers bradés au secteur marchand et des dizaines de milliers d'emplois de fonctionnaires qui ont disparu, l'État –sous couvert de déficits organisés- brade le bien public, ciment de la cohésion de la nation. Il rend des pans entiers des services publics incapables de remplir leurs missions. Bien qu'étant un élément structurant pour la production, l'État, au service d'un capital en recherche de profits à court terme se désengage des investissements lourds et structurants pour la société, les désorganise pour mieux les céder au secteur privé. Dans l'électricité, la nouvelle organisation du marché est éloquente. Les opérateurs privés ne réalisant pas les profits escomptés malgré les hausses de prix pratiqués, le gouvernement oblige EDF à céder à ses concurrents jusqu'à 25% de sa production électro nucléaire à un prix proche de son coût de revient. La devise du capitalisme à savoir socialisation des investissements et privatisation des bénéfices est poussée à son comble avec des risques avérés sur la hausse des prix, le développement industriel, le maintien de tarif régulé.

- 510
- 515

Ce qui se produit depuis 2006 dans la santé publique avec la réforme hospitalière ou avec les transferts de compétences de l'état vers les collectivités publiques sans les financements afférents (personnels techniques des lycées et collèges, équipements, etc.) en est la preuve. Dans ce contexte de décentralisation, la réforme des collectivités territoriales, quant à elle, va impacter directement le service public de proximité en éloignant les lieux de décisions des citoyens, en retirant aux maires la possibilité de déroger positivement à la règle nationale sur leur commune (clause de compétence générale), etc.

- 520

La transformation en 2008 des OPHLM (office public de l'habitat à loyer modéré) en OPH (office public de l'habitat) vise à vendre le parc public aux bailleurs privés ou à augmenter les loyers par la résidentialisation des quartiers, loin de répondre aux besoins des salariés, des retraités et des privés d'emploi.

- 525

L'école est gérée de plus en plus de manière libérale, au détriment de la qualité de l'enseignement : mise en concurrence des personnels, enseignement forcé de nouvelles matières non maîtrisées, suppressions de postes, précarisation du personnel ! Dans notre département, le taux d'encadrement dans le primaire est le plus faible de France métropolitaine. L'accueil des jeunes enfants voit ses moyens décimés. Les réformes des lycées réduisent les heures d'enseignement. La marchandisation de l'enseignement est la cause principale des dérégulations des structures scolaires. Pour comprendre ce processus qui nous conduit tout droit vers une catastrophe pédagogique, il

- 530

535 faut voir que la marchandisation du système éducatif tout entier, est bien plus qu'une simple privatisation. Il faut y entendre une adaptation de l'enseignement aux attentes du marché du travail, une utilisation de l'enseignement qui a pour but de stimuler certains marchés comme celui des TICE (technologies de l'information et de la communication) et, enfin, la transformation de l'enseignement en un marché mondialisé. Autant dire une manne considérable pour les actionnaires. C'est dire si ces enjeux concernent la CGT qui depuis sa création œuvre à l'émancipation des citoyens en se donnant comme but d'abolir le capitalisme.

540 Quant aux transports, qu'ils soient communs ou individuels, la puissance publique est loin de jouer son rôle : les usagers qui empruntent les transports en commun, essentiellement pour se rendre sur leur lieu de travail, affrontent des conditions de transport indignes : trains vétustes, en nombre insuffisants, trajets debout, etc.

L'encombrement des infrastructures routières du département est la démonstration de l'urgence de développer le transport modal. La circulation ainsi allégée nécessiterait cependant la gratuité de l'axe routier qu'est l'A9.

La CGT 66 dénonce cette marche forcée vers une société du « chacun pour soi ».

545 Elle porte l'exigence d'un autre développement du département, pas uniquement centré sur le « Tout tourisme ».

Elle continue de défendre l'intérêt général ; cette construction nécessite de poursuivre notre engagement du précédent congrès : aller vers plus d'échanges et de débats entre usagers des services publics et salariés de ces mêmes services. La question de l'outil d'une part et de l'investissement des syndicats d'autre part est donc posée.

550 **C-5 – Quels moyens pour un service public de qualité ?**

Notre exigence de transformation sociale passe par d'autres choix en matière

de politiques économiques : avoir une réponse socialisée aux besoins des hommes et des femmes.

555 Dans une société juste, moderne et humaine, l'être humain devrait avoir droit à l'eau, la nourriture, le logement, la santé, l'énergie, la culture, l'éducation,... C'est ainsi aussi que nous pourrions poser la question des enjeux de solidarité, de cohésion sociale et d'égalité de traitement sur tout le territoire.

560 Nous devons inscrire notre activité revendicative dans les perspectives tracées par le 49ème congrès confédéral et agir collectivement pour imposer un vrai débat sur le rôle des services publics et l'enjeu d'une fonction publique, le rôle de la puissance publique, replaçant au centre des débats l'intérêt général sans se limiter aux seules fonctions régaliennes (défense, police et justice). La perception et la redistribution de l'impôt sont les outils incontournables au fonctionnement des services publics, répondant aux besoins des hommes et des femmes. Il nous faut gagner une réforme fiscale et un changement dans les politiques budgétaires actuelles dans l'objectif de trouver une réponse socialisée aux besoins, à contrario des choix actuels. La création d'emplois dans la fonction publique est un autre outil : si l'on s'appuie sur le critère d'efficacité sociale, cela sous-tend que les services publics soient présents sur tout le territoire, ce qui nécessite de recruter des fonctionnaires -que le statut préserve des pressions du capital- pour une

565 meilleure qualité de service rendu à tous les usagers, pour plus de liens dans la société.

La CGT revendique :

- la création d'un pôle financier public et de fonds régionaux pour l'emploi afin de replacer la finance dans son rôle premier : le développement, de l'emploi, de la cohésion sociale et territoriale, du financement des services publics sur le long terme et du renforcement de l'appareil productif.

570

575

La CGT 66 revendique notamment pour notre département :

-Transport : Réouverture des lignes du Vallespir et de l'Agly, création de pôle modal de Port-Vendres et de Le Boulou, Maillage TER Perpignan-Pradres-Train Jaune-Haute Garonne;

580

-Santé : le développement des hôpitaux publics et l'arrêt des groupements publics/privés bâtis sur le dos des patients, un maillage hospitalier/médecine de ville à la hauteur des besoins des usagers, la réouverture des lits nécessaires et la création des postes de soignants et non-soignants afférents, l'arrêt du glissement des missions premières des établissements médico-sociaux et hospitaliers, le développement d'écoles de formations professionnelles, le retrait de la loi HPST, le développement des maisons de retraite publiques financées par l'argent public, la création de centres de santé publics de proximité ;

585

-Logement : l'arrêt des ventes du parc de logements sociaux aux bailleurs privés et la construction de logements sociaux en nombre suffisant, l'application de la loi SRU par toutes les municipalités ;

590

-Éducation / formation : l'ouverture massive de classes dans le primaire, pas plus de 25 élèves par classe, pas plus de 20 dans les classes charnières, le développement des structures d'accueil d'enfants dès 2 ans, des RASED, le développement de l'offre de formation, la création des postes nécessaires à un enseignement de qualité et aux remplacements, le tout permettant l'insertion sociale des élèves, indépendante des exigences du patronat ;

-Les créations d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins des hommes et des femmes et de la production.

595

600

605

610

D – LA VIE SYNDICALE

615 4176 syndiqués en 2016 répartis dans 10 unions locales. La tendance, pour notre département, est, indéniablement, au renforcement.

Orga à décembre 2015 :

4176 syndiqués CGT dont 761 retraités et 5 privés d'emploi.

- 620
- ⌚ Comment créer les bases nouvelles et nécessaires pour faire face à ces enjeux et optimiser le rapport de force ?
 - ⌚ Sur la totalité de nos syndiqués, combien sont en mesure de s'inscrire dans la bataille idéologique ? D'argumenter face aux idées dominantes, la pensée unique ?
 - ⌚ Quels outils mettre en place, quelle organisation pour être plus efficace ? Ce sont les questions auxquelles nous devons répondre.

625 Dans notre société, les vecteurs de la pensée dominante sont les médias. L'information est traitée comme une marchandise ordinaire et consommée immédiatement.

Nous l'avons constaté une fois de plus dans le conflit des retraites, les fournisseurs d'informations ont joué leur rôle. Faire du sensationnalisme au lieu de faire de l'information ont fortement contribué à ce que les salariés délèguent leur pouvoir de résistance aux grévistes. Face à ce monopole capitaliste de la communication de masse, relais de celle du gouvernement, nous devons, avec nos moyens, présenter nos arguments, nos propositions, agir et faire agir les salariés. Pour ce faire, le nombre de syndiqués et de militants est encore insuffisant.

630

D-1 – Le Renforcement

Rien ne s'obtient autrement que par la lutte. La défense individuelle et collective des intérêts des salariés nécessite un rapport de force tant dans l'entreprise que dans la société.

635 C'est donc l'engagement du plus grand nombre de salariés qui permettra de transformer la société dans le sens de la réponse aux besoins des Femmes et des Hommes.

Notre rôle n'est il pas de convaincre et de donner la possibilité aux salariés de peser, justement, sur ce rapport de force ?

640 Qui d'autre que nos syndiqués peuvent aller à la rencontre, au débat avec leurs collègues, leurs voisins, les salariés de l'entreprise d'à côté ? Combien, de ces salariés des Pyrénées-Orientales, n'ont jamais eu la « chance » de discuter avec un militant CGT ?

Pour ce faire, une seule solution, déployer nos syndiqués, nos militants, créer les initiatives pour aller au-devant des travailleurs, des usagers, des riverains.

Se renforcer, en plus de faire de nouveaux syndiqués, c'est aussi assurer la continuité syndicale.

645 Pour ce faire, les outils CGT sont à disposition (Cogitiel, formation et informations CGT).

La construction du rapport de force passe par le nombre de syndiqués, mais aussi par leur capacité d'agir collectivement. Il est donc incontournable de les organiser en syndicat afin qu'ils puissent décider de leurs revendications et des actions à mener dans l'entreprise et dans la société pour les faire aboutir, nous devons agir pour que chaque syndiqué-es notamment les individuel-les puissent être reconnu-es afin de participer à la vie démocratique et revendicative.

650

C'est par la mise en commun des revendications portées par nos syndicats, en en débattant collectivement, que la CGT construit les revendications en territoire.

Le congrès décide d'impulser le renforcement des unions locales.

655 C'est l'union de ces syndicats qui, localement (UL), départementalement (UD) et régionalement (CR) est en mesure de les imposer. Tout comme ces syndicats fédérés professionnellement pèsent dans les branches professionnelles.

660 Le renforcement doit donc être une priorité, une constante de l'activité de toutes nos organisations. Devons nous fixé l'objectif de 6 000 syndiqués, est-ce pertinent ? Atteignable ? Ambitieux ? Nécessaire ? Le 67ème congrès se donne un objectif de syndicalisation, parce que c'est l'outil incontournable pour créer les conditions d'imposer au patronat et au gouvernement les changements de société permettant à l'individu de s'accomplir, de s'épanouir. 4500 syndiqués en 2016 pour gagner les 6 000 syndiqués pour le prochain Congrès.

D-2 – L'Organisation

Ce congrès est le congrès des syndicats des Pyrénées-Orientales, à nous donc de donner l'impulsion et l'aide à apporter pour que chaque structure de la CGT sur notre département passe à la mise en oeuvre.

665 Se déployer, se renforcer passe inévitablement par une organisation. Syndicats d'entreprises, de site, multipro, etc. Un salarié seul, même syndiqué à la CGT, est isolé et, donc, n'est pas en mesure de peser dans les rapports de forces. Sur nos syndiqués, combien d' « individuels », donc isolés dont la seule participation à l'action collective est la cotisation ? De même que dans nos syndicats, combien de camarades élus ou mandatés n'ont aucun contact avec leurs structures (fédération, union syndicale, UL et UD) ? Voire, même, leur propre syndicat ?

670 Pour parvenir à ces objectifs, le 49ème congrès a décidé de rendre effectif le rattachement de tout-e syndiqué-e et de toute section syndicale ou base organisée à un syndicat.

PAS DE SYNDIQUES SANS SYNDICAT.

le « périmètre de chaque syndicat :

675 Si la stratégie des employeurs depuis 50 ans est de déstructurer les entreprises en les filialisant, en sous-traitant à l'extrême pour isoler le plus possible les salariés et les mettre en concurrence. N'est-il pas logique, pour créer le rapport de force, de faire l'inverse ? De les rassembler au-delà des barrières créées par le capital afin, dans un secteur d'activité, sur un site, dans une zone, de les organiser, de leur permettre de porter des revendications communes face aux adversaires, qui eux, sont souvent les mêmes.

Pour que chaque syndicat puisse remplir ses fonctions, à savoir :

- 680
- ⌚ Élaborer avec les salariés les revendications.
 - ⌚ Construire un rapport de force avec les salariés.
 - ⌚ Animer les négociations.
 - ⌚ Mettre en œuvre la démocratie syndicale.
 - ⌚ Construire et faire vivre les orientations de la CGT auprès des syndiqués (en particulier, les trois chartes : vie syndicale, élus et mandatés, égalité hommes/femmes)
 - 685 ⌚ Participer et être acteur, dans sa mesure, des initiatives professionnelles et interprofessionnelles. Pour ce faire, il est nécessaire à chaque syndicat d'organiser un moment dédié à ce problème avec ses syndiqués, sous forme de congrès ou d'assemblée générale.

690 Conformément aux statuts de l'UD, le congrès décide d'aider les syndicats de la CGT à tenir, avant le 31 décembre 2017, un congrès ou une assemblée générale des syndiqués afin, notamment, d'examiner s'il convient de modifier son périmètre professionnel et territorial en s'inspirant des orientations des 48ème et 49ème Congrès. Les FD, UD et UL concernées seront invitées à y participer (résolution 4 du 49ème congrès).

695 D-3 – Organisations territoriales interprofessionnelles

Carte des unions locales, avec le nombre de fni payés (dernier exercice clos). Nous constatons les problèmes auxquels nous sommes confrontés par conséquent :

Le congrès décide d'impulser et d'apporter une aide afin que chaque UL ait, soit une assemblée générale, soit une commission exécutive consacrée :

- ⌚ Au rayonnement de l'union locale et à la pertinence de celui-ci en fonction de la présence des salariés, du tissu économique et des lieux de vie.
- ⌚ A son assise à partir des syndicats et sections syndicales qui la constituent.

A noter que la fusion des régions a provoqué de facto la réorganisation de notre outil territorial qui est le comité régional LR-MP.

D-4 – Dispositif d'accueil des nouveaux syndiqués

Au-delà de l'adhésion, l'objectif de ce dispositif de suivi est de transformer le salarié demandeur, isolé, en syndiqué acteur, en mesure de s'inscrire dans la bataille idéologique, et donc, de peser dans le rapport des forces.

-1- obtenir un échange d'idées.

Les motivations de ces salariés nous sont totalement inconnues. Elles peuvent être très diverses, du conflit avec leur hiérarchie à la volonté de changer la société. Le premier contact est donc très important, puisqu'il permet d'étudier ses attentes et lui présenter notre organisation, sa démarche et ses valeurs.

-2- L'adhésion

La question de l'adhésion, après débat sur ce que peut apporter la CGT doit être posée. Dès l'adhésion, un livret d'accueil sera remis au nouveau camarade et il sera rentré dans le Cogitiel. L'adhésion, ce n'est pas uniquement le versement du FNI et la remise de la carte, ce doit être aussi la possibilité immédiate d'agir. L'intégration dans un groupe doit se faire rapidement. De plus en plus d'adhésions parviennent à la confédération, issues soit d'Internet, soit des « coupons adhésion » de tracts, voir de contacts téléphoniques. Notre UD renvoie systématiquement ces demandes aux structures concernées. Pour les demandeurs non rattachés à un syndicat ou une section syndicale, il est important de les intégrer rapidement dans une organisation collective. Il est nécessaire de créer des liens rapidement avec les militants de sa structure. Son adhésion doit marquer un changement, lui apporter quelque chose, faute de quoi, il passe du statut de salarié isolé à celui de syndiqué individuel et isolé. Bien entendu il doit avoir la possibilité de participer également aux initiatives départementales, fédérales, régionales et confédérales.

-3- Armer pour aller au débat.

Dès l'adhésion, il doit pouvoir s'inscrire le plus efficacement possible dans la bataille des idées, passage nécessaire pour faire grandir le rapport de force. A ce titre, la participation le plus rapidement possible dans un stage d'accueil paraît incontournable.

Le pôle Vie Syndicale sera chargé du suivi de ces adhésions afin d'aider et de faciliter leur intégration dans la CGT. Chaque structure désignera un contact référent chargé des nouvelles adhésions. Des livrets d'accueil seront mis à disposition de toutes les structures du département. Le collectif formation est disponible pour aider à organiser des stages d'accueils dans les syndicats, les ULS, ou centralisés pour plusieurs UL, sous une forme souple (plusieurs demi-journées, le soir par séance de 2 heures, le samedi, etc.).

D-5 – Formation, outil incontournable d'organisation

Le syndiqué, auteur et acteur, dans son syndicat, son UL, sa profession, cela passe par la formation et l'information. De même, pour que le syndiqué soit « armé » pour participer efficacement à la bataille idéologique, là aussi, la formation et l'information sont essentielles. La plupart des salariés, lors du premier contact avec la CGT, ne connaît pas ou peu notre organisation. Ils ne la connaissent souvent que par notre réputation, parce qu'ils ont rencontré un militant ou parce que la CGT les a aidés. Rares sont ceux qui connaissent nos valeurs et caractères fondamentaux de classe, de masse, d'indépendance, d'unité, de démocratie et de lutte.

Les stages d'accueils et de niveaux 1 sont destinés à leur faire découvrir la CGT, tant ses structures que sa démarche.
740 La formation générale de niveau 2 est destinée à former les « cadres » de la CGT. De nombreux autres stages spécifiques forment aux mandats, d'autres sur des thèmes particuliers. A ce titre, Prudis, outil de formation des conseillers prud'homaux, est inclus dans le collectif de formation syndicale départemental. Ces stages sont donc incontournables pour tous les syndiqués. Nos formations permettent aussi à chacun d'avoir les références nécessaires pour analyser le contexte dans lequel il évolue. Ces références, c'est à chaque syndiqué de les mettre à
745 jour, de s'informer, d'aller chercher, dans la cacophonie informationnelle, les éléments utiles à sa réflexion.

Pas de syndiqué sans formation !

D-6 – La lecture CGT

L'information constituant un droit du syndiqué, le devoir de la CGT 66 est bien de mettre à disposition de chaque syndiqué les informations nécessaires à son engagement.

750 A ce titre le journal « ENSEMBLE » est un outil incontournable (à disposition de tous les syndiqués puisque compris dans la cotisation). La lecture de la presse syndicale (la NVO, Le Peuple, Options, Vie Nouvelle, les journaux d'UD et de FD, etc.). Cela nous ramène au COGITIEL, lui aussi outil d'organisation, qui permet à tous les camarades de recevoir « Ensemble ». A condition, bien sûr, qu'il y soit entré.

755 Créons les conditions pour que chaque militant se forme et s'informe et lise la presse syndicale C.G.T. Le Congrès décide de faire de la formation syndicale une des priorités de l'activité de l'UD. Pas un militant, un élu ou un mandaté sans formation dans les 3 ans à venir !

D - 7 – Le COGITIEL : connaissance de nos forces organisées

760 Se déployer, aller au devant des salariés pour se renforcer et pour modifier les rapports de forces, cela implique que nous sachions qui sont et où sont les syndiqués et militants afin de leur proposer d'agir. C'est le croisement de la connaissance de nos forces avec les connaissances du territoire qui permet de projeter les actions de déploiement et de communication les plus efficaces. A ce jour, tous nos syndiqués ne sont pas entrés sur le Cogitiel, même si une accélération de la saisie par nos organisations est nettement perceptible. Il est important d'accélérer le rythme des formations COGITIEL.

765

D-8 – Les retraités très actifs

Les retraités dans notre département qui, après avoir participé pendant toute leur carrière à la solidarité interprofessionnelle, devraient profiter de cette troisième partie de vie, celle que tout le monde mérite après la période de l'apprentissage – l'enfance- et la période de travail, la plus longue et la plus pénible pour l'immense
770 majorité des salariés. La période de retraite est celle où l'on peut faire ce que l'on n'a jamais eu l'occasion de faire, profiter de la vie, être heureux...

Or, ce n'est pas la réalité que vit la très grande partie des retraités. La réalité, c'est la difficulté à vivre au quotidien décemment, le pouvoir d'achat, déjà très faible, qui diminue régulièrement, les difficultés à se déplacer, à se soigner, à accéder aux loisirs, à la culture... La retraite fait émerger d'autres aspirations, donc des revendications spécifiques.
775 Pour eux aussi, la réponse aux besoins passe par le rapport de force, donc par la syndicalisation.

D-9 – S'adresser aux Jeunes

780 S'adresser aux jeunes est donc bien, pour nous un enjeu majeur. Etre étudiant/salarié (comme beaucoup, pour payer les études) ou être jeune salarié c'est, aujourd'hui, être confronté au chômage, à la précarité, à la difficulté de trouver le premier emploi, un premier logement, à accéder au crédit, au permis de conduire, etc.

Le Congrès décide de donner l'impulsion nécessaire en :

- ⌚ s'adressant aux jeunes salariés,
- ⌚ intégrant les jeunes dans la CGT en syndiquant notamment en concrétisant les rapprochements que nous avons construits avec eux dans la lutte contre la « loi travail ». Dans notre département les organisations de jeunesse opposées à la loi travail se sont fédérées en un Collectif Jeunes Révoltés et cela s'est traduit par un rapprochement avec la CGT d'une partie d'entre eux, notamment des étudiants. Ces derniers qui sont souvent salariés afin de se payer leurs études ont avancé l'idée de constituer un syndicat étudiant CGT.

D-10 – Ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise

Ces catégories sont en progression constante depuis 20 ans. Pour les ICT également, s'organiser est une nécessité. Si les revendications sont spécifiques, elles n'en existent pas moins. En effet, les conditions de travail, le stress, le déroulement de carrière, la reconnaissance des diplômes, des qualifications, les salaires, l'emploi, leur place particulière dans l'organisation du travail, etc. sont des exigences qui émergent de plus en plus parmi ces catégories. L'encadrement est encore trop souvent « ignoré » par le syndicat, lequel est perçu par celui-ci comme réservé aux ouvriers. S'adresser aux ICTAM, changer l'image de la CGT, les organiser, leur permettre de prendre leur place dans notre organisation est un véritable enjeu, particulièrement pour notre département.

Le Congrès décide de donner l'impulsion nécessaire au Collectif ICTAM.

D-11 – DLAJ : Droits Libertés et Actions Juridiques

Un collectif DLAJ, outil au service de l'action revendicative. C'est le rôle de DLAJ de conseiller et aider les structures CGT du département (syndicats, UL,UD) mais aussi les comités d'entreprise ou les CHS-CT à lier les activités revendicatives, les luttes et les actions juridiques.

Activité prud'homale en 2012
Source : Ministère de la Justice

RELATIONS
PROFESSIONNELLES

Siège de la juridiction	Procédures ordinaires									Référé Affaires nouvelles	
	Ensemble	Affaires nouvelles						Affaires terminées	Durée moyenne (en mois)		Stock d'affaires en cours au 31/12/2012
		agriculture	commerce	Sections activités diverses	encadrement	industrie					
Carcassonne	276	7	91	65	54	59	294	10,7	281	47	
Narbonne	385	22	168	80	39	76	376	11,5	444	97	
Alès	271	2	102	54	38	75	379	17,4	307	113	
Nîmes	1 062	59	412	230	124	237	1 413	18,0	1 707	192	
Béziers	709	29	292	178	70	140	801	16,0	1 041	265	
Montpellier	2 056	25	820	470	344	397	2 069	14,3	2 640	471	
Sète	220		87	51	26	56	292	14,8	304	43	
Mende	85	1	27	19	11	27	92	8,3	58	15	
Perpignan	1003	31	454	221	87	210	1 004	15,7	1 169	178	
Région	6 067	176	2 453	1 368	793	1 277	6 720	15,3	7 951	1 421	
Poids région/France	4,2%	7,6%	4,6%	4,4%	3,2%	3,6%	4,2%		4,0%	4,8%	

Un collectif d'animation, travaillant avec la direction de l'UD, permet d'informer les syndiqués, de mettre en évidence les convergences et de construire des batailles revendicatives nécessaires.

Le Congrès décide de renforcer les liens entre le collectif DLAJ, les conseillers des salariés, les ULS et l'UD.

D-12 – Animations

Dans un contexte où les luttes sont de plus en plus exacerbées par le mépris affiché par le patronat et le gouvernement, organiser, animer nos initiatives est plus que jamais nécessaire. Un collectif se pose dans la continuité du collectif événementiel, il serait composé de militants, tous les syndiqués peuvent y participer.

Sa tâche serait d'animer les initiatives. Cela va de la conduite de la « camionnette » à la préparation des slogans, d'être au micro dans les manifs et préparer les parcours, les initiatives, tenir les stands (fête du pays d'acquis, ...).

815 Chaque UL constituera, en sollicitant les syndicats, un réseau de camarades permettant d'alimenter le collectif départemental.

D-13 – Politique Financière

Gagner un financement durable, de haut niveau, pour et par le développement de l'activité revendicative sur les territoires.

820 L'Union Départementale, ses organisations et syndicats sur les territoires pour créer les conditions de la montée en puissance du mouvement social ont affrété plusieurs dizaines de cars, des centaines de milliers de tracts ventilés, confection de banderoles, gonflages du ballon, affiches,... Des initiatives culturelles, festives portants nos revendications. C'est dire le niveau des moyens dont la CGT 66 doit pouvoir disposer pour exercer durablement ses responsabilités, en toute adéquation avec les orientations et objectifs votés dans ses congrès. Confirmer le

825 redressement financier en dégagant des ressources supplémentaires. La réalisation des budgets votés par la Commission Exécutive en 2012, 2013, 2014 et 2015 a placé l'Union Départementale sur la voie du redressement financier, voire de la stabilité. Si cela n'a pas conduit d'une part à sortir l'UD de sa dépendance financière récurrente au FNI (c'est l'objectif visé à court terme), d'autre part à engranger les réserves financières nécessaires pour sécuriser et rendre pérenne l'intervention départementale, il est cependant remarquable de constater que la part
830 des cotisations dans les recettes n'a cessé de croître depuis 2009. Ainsi, la cotisation devient de plus en plus l'élément structurant et sécurisant de la politique financière, en même temps que le déterminant pour la conduite des batailles revendicatives et la conquête sociale. Il faut renforcer l'intervention du corps militant dans cette direction, partout, pour gagner l'apport substantiel et continu de ressources supplémentaires et, ce faisant, affirmer de plus en plus la cotisation du syndiqué comme l'atout de l'indépendance financière, donc politique, de la CGT 66.

835 Ce sont ces raisons qui ont conduit les membres de la Commission Exécutive de l'UD à voter un budget 2016 ambitieux mais responsable. Cela en toute considération des potentialités réelles qui existent sur les territoires où travaillent et vivent les salariés, les retraités, rendant aussi possible dans un avenir proche la réalisation de l'ambition affichée et votée par les militantes, militants, syndiqués lors de ce congrès de gagner 6 000 adhérents dans ce département. La continuité syndicale doit être travaillée comme un élément incontournable participant à la

840 réalisation de cet objectif. Dans cette même démarche visant à élever les rentrées financières de toutes nos organisations, il y a lieu de porter effort sur les autres fondamentaux de politique financière que sont la cotisation à 1% du salaire net et l'élévation du nombre de cotisations réglées par adhérent par notamment le développement du Prélèvement Automatique des Cotisations – PAC. Les ressources complémentaires, elles, restent aujourd'hui, particulièrement au regard du niveau de financement actuel, mais aussi pour l'avenir, une composante

845 incontournable du financement de notre activité. En même temps elles actent politiquement, à l'instar des subventions en provenance de l'institutionnel et des collectivités, la reconnaissance de l'utilité sociale du syndicalisme. Si le champ des potentiels de financement de l'activité syndicale est large et ouvert, dès lors qu'il ne remet pas en cause l'indépendance de l'organisation, il revient à nos organisations, dans une démarche solidaire et mutualisée, avec esprit de conquête et volontarisme, de produire tous les actes de direction visant à gagner l'argent

850 nécessaire pour conduire partout l'activité au service des besoins et des revendications en faisant du déploiement et de la syndicalisation l'axe prioritaire. En tout cas, en aucun lieu des Pyrénées-Orientales nos ambitions sociales, revendicatives ne doivent trouver leurs limites dans un sous-financement de nos organisations.

Ainsi, la bataille à amplifier pour un financement élevé de l'activité de l'Union Départementale doit-elle être l'affaire de tous les syndiqués à tous les niveaux de l'organisation en gagnant:

- 855
- Ⓜ les 6.000 adhérents,
 - Ⓜ la continuité syndicale,
 - Ⓜ la cotisation à 1% et l'élévation du nombre de cotisations,
 - Ⓜ le PAC.

D14 - Femme-mixité

860 « Depuis 120 ans les femmes se battent pour leur émancipation et contre les rapports de domination des hommes dans la CGT et avec la CGT »

Le collectif soutient les revendications des femmes dans la société.

1.Égalité professionnelle Femmes-Hommes :

865 La principale préoccupation des salarié-es du privé et du public est l'égalité salariale et professionnelle. Pour un même travail et une même qualification même salaire et même valorisation.

Le collectif Femme-mixité a pour mission d'aider à analyser au sein des entreprises les situations d'inégalités femme/hommes et d'aider à la mise en place d'actions permettant d'arriver à cette égalité. Ces actions sont menées en accord avec les revendications de la CGT.

870 A prévoir : une formation pour permettre d'établir et de revendiquer « des accords égalité professionnelle » au sein des entreprises privées et faire appliquer les lois et les accords dans la fonction publique. Se servir des temps forts 25/11 et 08/03.

2. Au sein de la CGT :

Sensibiliser toutes les structures aux questions égalité Femmes-Hommes.

Tendre vers la parité dans nos instances (CE,collectifs...) avec une juste représentation des femmes.

875 Avoir un fonctionnement non sexiste. Diffuser la charte égalité femmes / hommes

880

885

890

895

E – LA COMMISSION EXECUTIVE (CE)

La direction collective de la CGT départementale : Sa Commission Exécutive.

Les défis de notre syndicalisme CGT pour les années à venir. A partir des enjeux et réalités de notre département, nous avons collectivement à nous interroger et à définir les contours de la future direction CGT de notre union départementale.

Partir des fondements de notre activité syndicale CGT porteurs de transformations sociales, d'émancipation du monde du travail, de rassemblement, de démocratie sociale, de pacifisme, d'internationalisme, d'indépendance politique est un préambule incontournable.

Nous le savons toutes tous, seule la lutte, la démonstration du rapport de force peuvent faire évoluer la société actuelle pour que celle-ci réponde aux aspirations sociales du monde du travail : seule la lutte paie ! Renforcer la CGT, organiser les salariés massivement, construire les revendications dans l'intérêt collectif de tous sont les axes majeurs de notre activité syndicale.

Rôle de La Commission Exécutive : Celle-ci est la garante de la mise en œuvre et du suivi des décisions prises lors des congrès qu'ils soient confédéraux, régionaux ou départementaux et de toutes celles prises lors des conseils généraux, assemblées départementales et commissions exécutives. Elle a un rôle de direction et d'animation de l'activité en territoire : impulsion et coordination de l'activité CGT en développant les solidarités entre toutes les structures CGT des Pyrénées-Orientales. La Commission Exécutive est bien une instance démocratique de propositions et de décisions grâce à l'implication de chacun(e) de ses membres.

La composition de la Commission Exécutive doit tendre à répondre à plusieurs critères incontournables : *Parité Femme / homme, Privé/public, jeunes/ moins jeunes, PME/grande entreprise. Elle doit de plus coller aux réalités départementales en termes de représentativité des ICT, des retraités, privés d'emplois, des différentes professions (commerce, transport, logistique..) et des territoires.*

Les membres de la Commission Exécutive sortante sont loin d'avoir participé pleinement aux responsabilités pour lesquelles ils ont été élus. Les raisons de ces difficultés sont souvent liées aux problématiques de temps, de moyens, de formation syndicale, d'investissement personnel et/ou du syndicat qui les a mandatés. Sans oublier pour certain(e)s les difficultés d'appréhender leur place et rôle au sein de la CE. C'est à cela que nous devons pallier collectivement pour le prochain mandat, aider chacun(e) à trouver sa place et à avoir les moyens de sa responsabilité.

Chaque candidature est un engagement individuel dans le cadre d'un mandat collectif. A ce titre, il doit être débattu avec les syndiqués dans le syndicat. Cela fera partie des débats majeurs dans les syndicats, professions et territoires pour la préparation de ce congrès. Cela nous semble indispensable. Aider politiquement et concrètement à la mise en œuvre d'une démarche dans les syndicats pour doter notre département d'une direction collective renouvelée, représentative, dynamique et ambitieuse est un enjeu de ce congrès.

1. Quel rôle des syndiqués isolés dans les UL ?
2. Quelle place des retraités dans l'activité syndicale et la prise en compte de leurs problématiques.
3. La question de la démarche volontariste des syndicats et de l'accord des syndiqués pour l'utilisation de COGITIEL

La CE a aussi pour tâches d'animer les différents collectifs de l'UD (ouverts à tous les syndiqués du département). Le congrès et la nouvelle CE devront s'attacher à les renforcer , en s'appuyant sur leurs points forts et faibles détaillés dans le rapport d'activité.

La participation de La CGT 66 aux différents collectifs d'organisations dont elle est membre est évoquée dans le rapport d'activité : Collectifs Droits des femmes, Réseau Éducation Sans Frontières, Comité de soutien aux sans papiers, Collectif Paix et Justice pour la Palestine et Observatoire des Libertés. Nous devons mieux faire connaître en interne ces collectifs et leurs rôles complémentaires à nos activités et nous y impliquer davantage.

Notes et commentaires

Notes et commentaires